

Règlement du concours d'Osnabrück

Saison 2024

Le concours est ouvert à tous les colombophiles licenciés FCF. Il faut cependant justifier d'une distance d'au moins 700 km.

Le lieu de lâcher exact est BÜNDE. Coordonnées GPS : 52° 12' 33,1 – 08° 36' 41,4 Est

Les inscriptions se font en ligne avant le 25 juin sur le site de l'UCML : www.ucml-49.com

1- LES DOCUMENTS

Les documents suivants sont à fournir sur le lieu de rassemblement de Cholet

- La copie du certificat de vaccination 2024
- La feuille de relevé de plomb des paniers
- La copie de la feuille de distance ou le verso de la carte FCF pour les nouveaux participants
- Enlogement électronique : Un exemplaire de sortie imprimante
- Enlogement manuel : Un exemplaire du carnet

2- L'ENLOGEMENT

Il aura lieu le **samedi 29 juin 2024** dans toutes les associations ayant un minimum de 3 amateurs. Ceux-ci devront être présents ensemble à la mise en loge (vérification des noms et des signatures au lieu de rassemblement).

Les pigeons devront être acheminés IMPERATIVEMENT à **CHOLET, local colombophile, Le Bois d'Ouin, près du stade, 49300 Cholet**. Accueil de 9h à 12h. Grillades à partir de 12h30 sur réservation.

POINTS RELAIS			
9ème	37	STE-MAURE-DE-TOURAINES	Alain CHARBONNEAU 06 38 72 59 65 Philippe HAQUETTE 06 08 75 76 99
	37	TOURS	Geoffrey BILLY 06 82 21 00 87
10ème	29	GUINGAMP	Paul MONFORT 06 24 11 08 35
	35	BREAL	Jean-François AUDRAN 06 89 87 77 06
11ème	44	MISSILLAC	Jean-François CHEVRIER 06 63 65 25 72
	44	CLISSON	Claude JOUANNIC 06 07 72 80 73
	44	ST SEBASTIEN	Didier CHAUVEL 06 66 03 52 70
	85	ST-GILLES-CROIX-DE-VIE	Joël CHOTEAU 07 80 47 40 19
	85	LES SABLES D'OLONNE	Jean-Luc GUERINEAU 06 81 63 35 42
	85	LES HERBIERS	Gilbert VILLENEUVE 06 78 21 19 89 - Le Rochereau
	49	CHOLET	Stephan BOISSEAU 06 31 88 88 69 - Le Bois d'Ouin – Cholet
12ème	16	SIGOGNE	Boris DEFOULOUNOUX 06 86 68 95 98 Arnaud PROVOST 06 43 75 37 07
	17	MATHA	Eric BILLAUD 06 87 72 77 86
	23	STE FEYRE	David CHASSAGNE 06 18 54 50 45
13ème	63	YOUX	Gérard HUMBERT 06 81 79 30 05

NB : Tous les pigeons seront contremarqués sur l'aile avant leur transfert dans les paniers de l'UCML. Il est prévu 15 pigeons sur paille dans les paniers. Toutefois les organisateurs pourront augmenter le nombre de pigeons par panier si besoin.

3- PRIX DE L'ENLOGEMENT : 2 € par pigeon jusqu'à 20 pigeons enlogés et gratuit à partir du 21^{ème}

Le paiement des 2 euros se fera sur le lieu de rassemblement [uniquement par chèque bancaire à l'ordre de l'UCML.](#)

4- LE TRANSPORT

Il sera effectué avec le nouveau camion GERALDY de l'UCML. Un suivi du déroulement des opérations, de l'enlogement jusqu'au lâcher des pigeons, sera diffusé sur le site www.ucml-49.com

5- LE LÂCHER

Il aura lieu le **lundi 1er juillet 2024** le plus tôt possible. Cependant en cas de mauvais temps ou de mauvaises prévisions météorologiques, les responsables du concours pourront décider de reporter l'enlogement/le lâcher. Une modification du lieu de lâcher pourrait aussi être décidée. Dans ces cas de figure toutes les informations seraient transmises au plus vite aux amateurs.

6- ARRIVEE-SIGNALEMENT

L'ensemble des données concernant les arrivées sera centralisé sur le site PIR3. Vous devrez signaler tous vos pigeons rentrés. Ceci devra être effectué le plus tôt possible après l'arrivée du pigeon et impérativement dans la journée. Il faudra fournir le nombre d'enlogés, l'heure d'arrivée, le matricule du pigeon ainsi que le numéro de contremarque. En cas de difficulté sur le site PIR3 vous pouvez appeler au 06 95 69 15 05

Il vous est demandé de bien respecter ces consignes car les données permettront aux organisateurs de faire un bilan chaque soir et de décider de la clôture du concours. En cas d'empêchement, merci de prévenir votre responsable de secteur ou d'enlogement, ou directement le contrôleur, **M. GUITON Patrick au 06 17 38 98 23**

7- LE DEPOUILLEMENT

La consigne de fin du concours sera diffusée sur le site de l'UCML à l'adresse suivante : www.ucml-49.com

Chaque société enverra [au plus tôt et par mail](#), impérativement dans les 72 heures suivant la fermeture du concours, une copie de la sortie imprimante du dépouillement.

Pour les amateurs de la 11^{ème} région et aussi ceux des autres régions qui en ont l'habitude, envoyer en plus le fichier informatique de récupération de la course (unikon, tauris, ...)

NB : Le dépouillement et l'envoi au classificateur est obligatoire, même pour les amateurs n'ayant pas constaté.

- au classificateur : **M. VOVARD Régis**, regis.vovard@ucml-49.com
- au contrôleur, **M. GUITON Patrick**, patrickguiton10@gmail.com 2 allée des Aliziers 49320 Vauchrézien, (et les bagues caoutchouc par voie postale pour les amateurs ayant enlogé avec un constateur manuel)

8- LES CLASSEMENTS

Un classement général au premier arrivé, 1 prix par 4. Un doublage au premier arrivé pour les distances égales ou supérieures à 930 km. Des classements As-pigeon sur 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans, au plus grand nombre de prix et ensuite au plus grand nombre de points, pour les pigeons ayant fait prix l'année en cours.

Les classements seront diffusés sur le site [PigeonWeb](#) ainsi que le site de l'UCML. Ils seront ensuite publiés sur des journaux colombophiles nationaux. Les amateurs auront une semaine pour déposer une réclamation auprès des responsables.

9- LES RECOMPENSES

- Le premier amateur : 5 sacs de grain + un trophée + un diplôme
- Le deuxième amateur : 4 sacs de grain + un trophée + un diplôme
- Le troisième amateur : 3 sacs de grain + un trophée + un diplôme
- Du quatrième au septième amateur : 3 sacs de grain + un diplôme
- Du huitième au dixième amateur : 2 sacs de grain + un diplôme
- Du onzième au vingtième amateur : 1 sac de grain

- Le 1^{er} As-pigeon sur les deux dernières années 2023/2024 : 2 sacs de grain + un diplôme
- Le 1^{er} As-pigeon sur les trois dernières années 2022/2023/2024 : 2 sacs de grain + un diplôme
- Le 1^{er} As-pigeon sur les quatre dernières années 2020/2022/2023/2024 : 2 sacs de grain + un diplôme
- Le 1^{er} As-pigeon sur les cinq dernières années 2019/2020/2022/2023/2024 : 2 sacs de grain + un diplôme

- Des As-pigeons Osnabrück /Assen seront aussi récompensés en partenariat avec le MCGC.

La remise des prix aura lieu lors de l'assemblée générale de l'UCML

(En cas d'impossibilité d'être présent, penser à désigner une personne pour l'enlèvement des récompenses car elles ne seront pas conservées)

Les 10 premiers amateurs seront sollicités pour offrir un pigeonneau pour la prochaine vente. L'UCML les remercie d'avance car cette vente permettra de pérenniser ce grand concours.

10- ORGANISATION / RESPONSABLES : Les décisions sont prises collégalement par les membres de la commission.

Mickaël ESNAULT : 06.98.13.70.06 esnault.mickael@yahoo.fr
Jean Marie BLOUIN : 06.33.58.67.98 jm.blouin@orange.fr
Olivier POUPARD : 02.41.36.05.02 o.poupard@orange.fr
Stephan BOISSEAU : 06.31.88.88.69 boisseaustephan@orange.fr
Didier LEQUET : 06.36.48.59.79 didier.lequet@wanadoo.fr
Bertrand BROCHARD : 06.07.69.85.22 brochard.bertrand@sfr.fr
Régis VOVARD : 06.95.69.15.05 reg.vovard@wanadoo.fr

11- CONTRÔLE

En ce qui concerne les appareils manuels et électroniques le règlement national sera d'usage. Toutefois il est rappelé que les enlogements et dépouillements doivent se faire en présence au minimum de trois amateurs. Ces trois amateurs ne doivent avoir aucun lien de filiation et doivent avoir des colombiers à des adresses postales différentes. Le nom et la signature de ces trois amateurs doivent figurer sur les feuilles d'enlogement et de dépouillement. Les organisateurs se réservent la possibilité d'effectuer un contrôle conformément à la réglementation nationale.

Sur décision du Conseil d'administration de la fédération nationale du 19/03/2014 et la modification du règlement de la constatation électronique, tous les systèmes qui ne sont pas équipés d'une montre mère intégrée doivent être reliés pour les enlogements et dépouillements à une montre mère. La mise à l'heure manuelle n'est plus tolérée.